Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :
Subdivision Administrative des Iles du Ven
ARRIVÉE LE
18 FEV. 2014
N° ..... / IDV

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°001/2014 DU 12 FEVRIER 2014
Complétant la délibération n°79.2013 du 25.9.2013 ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la Fonction publique communale de Polynésie française

L'an deux mille quatorze, le douze février à neuf heures cinq,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Mme Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	
4	TICCHI Christiane Tiare		X	
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	TOUAITAHUATA Charles	X		
17	TANEPAU Viora		X	
18	TUEINUI Noël	X		
19	TICCHI William		X	
20	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
21	TAPUTU Karine		X	
22	TAURAA Stéphanie		X	
23	TAVAE Imelda		X	
24	DU SOUICH Audrey	X		
25	MAI Teruirau		X	
26	MACE Miriama		X	
27	BREMOND Madeleine		X	
28	TEMARII Tahiri		X	
29	MERCERON Armelle	X		
30	FREBAULT Pierre		X	
31	DOOM Yves	X		
32	TIRAO Aldo	X		
33	EBB-RAIOAOA Marie	X		
		17	16	0

Date de convocation :
03 Février 2014
Date d'affichage :
03 Février 2014

Résultats des votes

Pour	**17**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

13 février 2014

Affichage de la présente délibération le :

19 FEV. 2014

DELIBERATION N°001/2014 DU 12 FEVRIER 2014

Complétant la délibération N° 79/2013 du 25 septembre 2013 ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
VU l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 modifiée portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et spécialement son article 75 ;
VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
VU l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « conception et encadrement » ;
VU l'arrêté n° 1117 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « maîtrise » ;
VU l'arrêté n° 1118 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « application » ;
VU l'arrêté n° 1119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;
VU la délibération n°79/2013 du 25 septembre 2013 modifiée ouvrant les emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française ;
VU les nécessités de service public ;
VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 12 février 2014

ADOPTEE	
VOTANTS	**17**
POUR	**17**
CONTRE	**0**
ABSTENTION	**0**

ADOPTE :

Article 1er : Le tableau des emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française créé par la délibération N° 79/2013 du 25 septembre 2013 modifiée est complété comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
B – Maîtrise	Lieutenant	1
D – Exécution	Agent qualifié	4
Total		**5**

Article 2 : Le tableau des emplois permanents à temps complet au titre de l'intégration des agents ayant vocation à intégrer sur leur demande pour accéder à un des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française consolidé est le suivant :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
A – Conception et Encadrement	Conseiller principal	6
	Conseiller qualifié	1
	Conseiller	3
	Conseiller (grade provisoire)	1
B – Maîtrise	Technicien principal	9
	Lieutenant	2
	Technicien	4
	Major	1
	Technicien (grade provisoire)	1
C – Application	Adjoint principal	3
	Adjudant	3
	Adjoint principal (grade provisoire)	1
	Adjoint	6
	Sergent	2
	Gardien	2
	Adjoint (grade provisoire)	3
D – Exécution	Agent principal	13
	Caporal-chef	4
	Agent qualifié	7
	Agent	13
	Sapeur	4
Total		**89**

Article 3 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice 2014.

Article 4. : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

MAIRIE DE PIRAE
République Française
LE MAIRE

Béatrice VERNAUDON

Acte rendu exécutoire

après envoi à la Subdivision administrative

Le.....19 FEV. 2014

et publication du .....19 FEV. 2014

Le Maire,

MAIRIE DE PIRAE
République Française
LE MAIRE

Béatrice VERNAUDON